



Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Compagnie des Alpes

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(20^{ème} résolution à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2025)

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A., société d'expertise comptable
et de commissaires aux comptes inscrite au
Tableau de l'Ordre des experts comptables
de Paris sous le n°14-30080101 et
rattachée à la Compagnie régionale des
commissaires aux compte de Versailles et
du Centre.
Société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants affiliés à
KPMG International Limited, une société de
droit anglais (« private company limited by
guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Compagnie des Alpes
50/52 boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
(20^{ème} résolution à l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2025)

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des actions composant son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense, le 17 février 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

KPMG S.A.

Signé par :

B9BDAA7899DD41C...

Virginie Chauvin

Associée

Digitally signed by
Eric Amato
Heure de signature : 17 février 2025 | 14:56 CET
DocuSign
O: KPMG SA, OU: 0002 775726417
C: FR
Émetteur : CertEurope eID User
B5D654604C8C4CA29F3D3661B3B579E4

Digitally signed by
Boris Tellier
Heure de signature : 17 février 2025 | 16:40 CET
DocuSign
O: KPMG SA, OU: 0002 775726417
C: FR
Émetteur : CertEurope eID User
4D1555459D7E4C24ABE5BA67920EEDDC

Eric Amato

Associé

Boris Tellier

Associé